

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE
D'ACQUISITION D'UNE PISTE DE DANSE MODULABLE -
PF24053**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-
2150 du 26 juillet 2024, portant sur la délégation de M. Thibault
Gheysens,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été
réalisée sous forme d'un marché relatif à l'acquisition d'une piste
de danse modulable notamment pour la salle Bertinchamps et que
celle-ci a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés
Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur
le site internet de la Ville,

Vu les propositions financières reçues des sociétés : Equip'Cité
(78360), Doublet (59710), Vif Furniture (57300).

Décision n° 2025 – 47

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du marché relatif à l'acquisition d'une piste de danse modulable
notamment pour la salle Bertinchamps avec la société suivante :

- **Société EQUIP'CITE**, dont le siège social se situe : 30 rue du Château d'Eau – 78 360
MONTESSON.

ARTICLE 2 : Le contrat est passé pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 43 171.70€ HT.

ARTICLE 3 : Le délai de livraison du matériel est de 4 semaines calendaires à compter de la réception de l'ordre de service.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 11 FEV. 2025

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE